



Deneigement sur le reseau routier des collectivités

Tarifcation Horaire 2018
Département de la Somme

Actualisation de la charte du 14 nov. 2011 encadrant l'intervention des exploitants agricoles lors de la réalisation d'opérations de déneigement sur le réseau routier des collectivités

Heure de jour :

Le coût horaire de la traction est calculé pour un tracteur de 141 à 160 CV (500 h).

Le montant est forfaitaire :	27,10 €
A cela il faut ajouter le doublement :	
du poste carburant :	10,24 €
du relevage avant :	0,47 €
du lubrifiant :	0,54 €
soit :	38,35 €

Le coût de main d'œuvre salariée coefficient 22

Tarif heure normale	10,36 €
Indemnité de congés payés	1,04 €
Part patronale des charges sociales	3,63 €
soit :	15,03 €

Donc total, heure de jour :

Matériel	38,35 €
Main d'œuvre	15,03 €
HT	53,38 €
TVA	10,0%
TOTAL TTC	58,71 €

Heure de nuit (21h-6h), de week-end ou jour férié

Matériel	38,35 €
Main d'œuvre	22,54 €
HT	60,89 €
TVA	10,0%
TOTAL TTC	66,98 €